

ABONNEMENT.

Saumur :	
En an.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
En an.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPITTE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Novembre 1874.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Nous empruntons à l'Union de l'Ouest l'article suivant sur les élections municipales. Les considérations que développe M. Jules André peuvent avoir leur application aussi bien ailleurs qu'à Angers :

« Le décret du 4 novembre, qui fixe au dimanche 22 du même mois les élections pour le renouvellement des conseils municipaux, laisse peu de temps pour se concerter et délibérer sur le choix des candidatures. Il convient donc de ne point s'attarder. C'est le premier conseil que nous donnerons aux électeurs du parti conservateur. Nos adversaires sont déjà prêts ; déjà ils ont publié leur programme et nous ont signifié leur ultimatum : pour eux et parce qu'il leur plaît ainsi, l'élection du 22 novembre sera essentiellement politique. » A Angers, le Patriote radical a déclaré, il y a trois semaines, et a répété hier que le parti républicain ne devait élire pour conseillers municipaux que des républicains.

« Nous n'imiterons pas cette intempérance, ce parti pris d'exclusion ; nous pratiquerons la modération, même envers ceux qui n'en ont point.

« Ainsi, il nous paraît inutile de refaire, en ce moment, l'histoire des conseils municipaux élus en 1871. Elle est connue, et nous avons dit suffisamment ce que nous en pensons. Laissons donc les récriminations stériles, ne tombons pas dans le piège où voudraient nous attirer les artisans de discorde. Ils prétendent que les élections municipales doivent être des élections politiques, montrons que, malgré leurs provocations perfides, nous avons la volonté ferme et sincère de les maintenir exclusivement sur

le terrain des intérêts municipaux et des affaires locales.

» Pour cela, qu'y a-t-il à faire ?

« Il faut que les électeurs se réunissent par groupes d'amis et de voisins, discutent entre eux les candidatures, puis se mettant en rapport de proche en proche, arrêtent une liste commune, qui ne soit pas la liste d'une petite coterie, mais la liste du plus grand nombre possible d'hommes sages et honnêtes.

« Il est entendu que les candidats ainsi choisis seront les plus dignes, les plus honnêtes, les plus propres à comprendre et discuter des affaires d'intérêt général, et surtout notoirement connus par leur fermeté à défendre les droits de la justice. Aucune considération de politique ne doit prévaloir sur ces considérations primordiales.

« La liste des candidats ne doit être, en principe ou en fait, ni toute républicaine, ni toute anti-républicaine. A quel parti qu'il appartienne, légitimiste, bonapartiste ou républicain, le citoyen honnête, de notoriété suffisante, d'aptitude reconnue, de caractère ferme et d'esprit droit, doit pouvoir être admis, sauf discussion des avantages relatifs, sur la liste des candidats au conseil municipal.

« Systématiquement, nous n'excluons que les violents, les intempérants de la politique, et ceux qui ne veulent capter les suffrages de la majorité que pour opprimer la minorité, en lui déniaient le droit de défendre ses intérêts les plus chers.

« Et ici, pour préciser, nous dirons que les conservateurs ne peuvent pas accepter, par exemple, que l'intérêt religieux soit exclu des intérêts municipaux, et que le budget municipal devienne la chose propre d'une faction qui se vante bruyamment de ses passions anti-religieuses. Nous voulons que tous les intérêts légitimes soient représentés et défendus au sein du conseil municipal. Nous voulons que le budget, dont les familles catholiques paient une grande part, ne soit pas abusivement employé à l'exclusion de l'enseignement public. Demander des candidats qu'ils s'engagent à faire une

part à des intérêts si peu contestables, c'est leur demander d'être avant tout des hommes de bon sens et de justice.

« En résumé, nulle exclusion politique dans le choix des candidatures ; représentation large, sérieuse, efficace des intérêts généraux de la commune, en tenant compte, à Angers, des intérêts particuliers de quartier : telles sont les idées dont nous demandons à nos concitoyens de s'inspirer pour le renouvellement du conseil municipal. Ce n'est pas, nous le savons, le programme du Patriote radical, toujours en quête de bataille et de discorde ; mais ce doit être et ce sera le programme des citoyens paisibles, qui ne veulent pas livrer les intérêts municipaux en proie aux rancunes et aux ambitions égoïstes d'un parti politique. — Jules André. »

Chronique générale.

L'ancien préfet thieriste des Côtes-du-Nord, M. de Flavigny, a accepté dans ce département la candidature que lui offraient les républicains pour remplacer M. Flaud. Le candidat bonapartiste est M. de Champagny, ancien député officiel.

Nous trouvons dans l'Ordre l'instructif compte rendu que voici d'une délibération du conseil général du Rhône :

« Le conseil général avait délégué à l'exposition de Vienne des ouvriers de diverses industries lyonnaises pour faire des rapports intéressants leurs corporations.

« Il avait en même temps voté une certaine somme comme indemnité aux délégués.

« Cette indemnité a été donnée par l'administration à une partie des délégués.

« D'autres n'ont pas été payés, M. le préfet ayant refusé de mandater leur subvention, les rapports de ces délégués contenant des appréciations socialistes d'une nature qui n'était pas indiquée dans leur mandat.

« A la dernière session du conseil, la question fut longuement discutée, et le conseil maintint la subvention de tous les délégués.

« Aujourd'hui, une somme de 2,000 et tant reste à distribuer, et cette somme figure au budget de report.

« M. Durand demande des explications. En l'absence de M. le préfet, M. le secrétaire général répond que certains rapports ne sont pas encore déposés, et que, quant aux autres, ils contiennent des appréciations qui forceront peut-être l'administration à maintenir sa première décision.

« En attendant, la somme de 2,000 et tant reste inscrite au budget de report, qui est créé et mis au monde pour permettre à l'administration, pouvoir exécutif, de retarder les mandatements selon sa convenance.

« Une discussion violente s'engage. M. Durand demande au préfet de poursuivre les auteurs de rapports qui seraient coupables de délits, mais de payer en attendant.

« Il demande qu'on refuse de voter le budget.

« M. le secrétaire général combat cette proposition, qui aurait le grave inconvénient de désorganiser tous les services départementaux et d'entraver tous les travaux.

« M. Ordinaire. — C'est vous qui en aurez la responsabilité.

« M. le secrétaire général. — Vous empiétez sur les droits du pouvoir exécutif. Nous ne pouvons accepter l'injonction que vous nous faites de payer à date fixe. La loi nous donne la faculté d'ajourner les mandatements ; nous usons de notre droit.

« M. Pirodon. — Voulez-vous mandater, oui ou non ? Si vous ne voulez pas, il faut le dire.

« M. Feuillat met aux voix l'ajournement pur et simple du budget de report à une prochaine séance, sur la proposition de M. Plasson.

« Cette proposition est repoussée par 6 voix contre 46 voix, sur 22 votants.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MENDIANTE DE LA RUE LAFAYETTE.

Qui n'a aperçu quelquefois, sous un porche de la rue Lafayette, à Paris, cette femme jeune encore, aux joues pâles, étirées, aux yeux caves, aux cheveux éméchés sortant en désordre d'un bonnet jaunâtre ? Elle a le corps frêle, affaibli, la démarche penchée. C'est comme un débris de quelque tempête. Le front a les attitudes mélancoliques d'un chêne foudroyé.

Autour d'elle se pendent trois enfants en bas âge, dont le regard triste, le teint maladif, les lèvres étioilées font une pénible impression.

Cette femme vient là depuis trois ans. Elle arrive au moment où le jour paraît et s'en retourne au crépuscule. Le vent fait grincer

les persiennes au-dessus de sa tête. Un soleil torride brûle le pavé sous ses pieds. La neige s'amonce devant elle dans la rue pendant qu'une bise sèche lui coupe le visage. L'ouragan hurle à ses oreilles, charriant de chaque côté de la chaussée des ruisseaux de boue noire, et elle reste toujours là, livrée aux vents, aux tempêtes, aux ardeurs de la canicule, aux morsures du froid. Elle y est aujourd'hui, elle y reviendra demain. Le temps change, les heures se passent, les jours s'écoulent ; tout se meut, tout se transforme autour d'elle. Elle seule reste la même, à la même place, en proie au même chagrin, à la même infortune.

L'histoire de cette femme est lamentable et bien propre à faire réfléchir ceux qui seraient tentés de se laisser prendre aux mirages trompeurs de la politique.

Vers la fin de 1868, on apercevait boulevard Ornano une belle et vaste maison, avec jardin devant, cour derrière, contenant d'immenses ateliers, toujours en mouvement,

dont le murmure remplissait de bruit tout le quartier environnant.

Cette maison était habitée par M. X..., ingénieur, grand fabricant en train de faire sa fortune. X... se faisait remarquer par son caractère uni, son humeur joviale. Tout le monde l'estimait et l'aimait. Jamais personne n'avait eu à se plaindre de lui. Il conduisait ses ateliers lui-même avec un rare bonheur et une rare intelligence. Dans la maison, tout respirait la propreté et l'aisance.

X... venait de se marier à une jeune orpheline, qu'il avait connue dans son pays, et dont chacun se plaisait à vanter la beauté et la bonté. Elle avait une de ces figures fraîches et naïves qu'on ne rencontre qu'à la campagne, encadrée d'abondants cheveux noirs, une taille fine et souple. Elle allait avoir son premier enfant, et tout semblait conspirer à faire le bonheur de l'heureux époux.

Quant à X..., il était aussi, dans toute la force du terme, ce qu'on appelle dans son monde d'industriels un beau luron, un fier

homme. Épaules carrées, figure haute en couleur, épaisses moustaches brunes, grands yeux marrons.

Malgré son titre d'ingénieur, il n'avait reçu qu'une éducation fort superficielle, et pourtant il avait des prétentions au bel esprit. C'était peut-être là, du reste, son seul défaut, mais c'est ce défaut qui le perdit.

Au bout de quelque temps, M^{me} X... vit tout-à-coup son mari devenir soucieux. Il ne riait plus et ne chantait plus comme d'ordinaire. Sa bonne humeur avait disparu subitement. Il n'avait plus de ces accès de gaieté qui faisaient naître le rire autour de lui. Sa jeune femme, inquiète, lui demanda à plusieurs reprises les raisons de ce changement, mais X... ne voulut pas répondre.

Il s'absentait fréquemment de son atelier, de sa maison, surtout le soir, et chargeait son contre-maître de faire ses correspondances, de régler ses comptes, dédaignant même de lire ce qu'on lui apportait à signer.

Souvent, il s'enfermait dans son cabinet

» M. Feuillat met alors aux voix l'ajournement jusqu'au jour où le mandatement des 2,000 fr. aura lieu.
» Cette proposition est adoptée par 15 voix sur 15 votants. »

Voilà donc tous les services suspendus par un conseil général qui n'a jamais hésité à se mettre en dehors de la loi.

A de pareils actes, il n'y a qu'une réponse possible, la dissolution, et le conseil général du Rhône n'a pas moins fait que celui des Bouches-du-Rhône pour motiver une mesure de ce genre.

Du refus de voter le budget on peut rapprocher la nouvelle suivante donnée par la *Décentralisation* :

« Une rumeur étrange est venue jusqu'à nous : Le conseil général du Rhône aurait l'intention de voter une somme de 5,000 francs à Garibaldi. »

Et cette « rumeur étrange » n'est pas invraisemblable.

Les élections des conseils municipaux et du conseil municipal de Paris, par conséquent, étant à la veille d'être faites, on lira avec intérêt les détails historiques que donne le *Journal des Débats* sur l'organisation du conseil municipal de Paris, qui depuis l'origine de la monarchie a duré jusqu'en 1789.

Le prévôt des marchands, les échevins, les conseillers étaient élus pour deux ans. Ils devaient être nés à Paris, bourgeois de Paris.

L'élection était fixée d'ordinaire au lendemain de Notre-Dame d'août et était faite au bulletin secret. Le prévôt des marchands avait le titre de premier magistrat de la ville de Paris.

Il y avait bien eu dessein de faire de lui un gouverneur de Paris ; mais cette dignité, conférée aux plus beaux noms de France, à des Montmorency, au duc d'Aumont, au duc de Gesvres, etc., était une fonction politique et militaire plutôt qu'une fonction municipale.

Les échevins étaient au nombre de quatre. Il y avait, pour les contrôler, vingt-quatre conseillers dont les fonctions étaient rétribuées.

Il est curieux de voir avec quelle largesse les fonctions du prévôt des marchands étaient rémunérées.

D'après des calculs basés sur des documents officiels, nous pouvons établir le revenu annuel dont disposait ce magistrat.

Ce revenu formait une somme équivalant à 600,000 fr. de notre monnaie. Dans cette somme ne figuraient pas les dépenses résultant de cérémonies publiques, ni celles qu'entraînaient les fêtes qui se donnaient à l'Hôtel-de-Ville.

Les appointements des échevins étaient également considérables. Dans les dépenses remontant aux années 1584, 1624, 1747, on voit, en tenant compte de la valeur des monnaies à ces trois époques, que ces émoluments atteignaient le chiffre de 200 mille francs.

Les indemnités accordées aux conseillers de ville étaient plus que suffisantes aussi pour leur permettre une représentation convenable.

Les Parisiens aimaient à voir leurs magistrats superbement vêtus. Voici brièvement quel était le costume du prévôt des marchands en 1744 :

Une soutane de satin rouge, avec boutons, ceinture et cordons d'or ; par-dessus une robe de palais ouverte, mi-partie de velours rouge et lanné. Une toque mi-partie de même couleur, ornée d'un gland et d'un large galon d'or qui lui servait de coiffure.

Dans un compte de dépenses de cette époque, à l'article : Garde-robe du prévôt des marchands, costume de grande cérémonie, on lit :

« Robe de Palais soutenue avec broderies d'or, 2,000 livres.

» Manteau avec garnitures, 1,200 livres.

» Colerette en point d'Angleterre, 500 livres.

» Toque de velours, 400 livres. »

Avec cela, quelques autres fournitures complétaient une somme de 40,000 livres, prix du costume.

Le diamant qui scintillait sur la toque du premier magistrat de Paris avait été payé, par messire Christophe Sanguin, prévôt des marchands en 1628, la somme de 540,000 livres tournois à un juif vénitien. On croit que ce diamant a été dérobé dans les journées révolutionnaires de la fin du siècle dernier.

Ce luxe de costume éblouissait la population de Paris, qui disait avec orgueil : *Si le vêtement des magistrats est de pourpre, leur cœur est d'or.*

Parmi les prévôts des marchands qui ont illustré l'édifice parisienne, Pierre-Antoine de Castagnère fut un des plus estimés.

On a conservé de ce magistrat le souvenir des paroles qu'il prononça le 27 août 1725, en donnant sa démission pour cause de son grand âge.

« Quand vous entrez dans le palais de l'Hôtel-de-Ville, dit-il, n'oubliez jamais, alors que vous endossez vos costumes d'échevins ou de conseillers, de laisser au vestiaire avec vos habits de ville toutes vos opinions politiques et philosophiques. En mettant le pied dans ce palais, vous êtes les magistrats, les tuteurs de la ville. Ces titres sont assez beaux, ma foi, pour contenter une honnête ambition. »

Etranger.

Bombardement d'Irun.

Nous empruntons au *Courrier de Bayonne* le récit très-intéressant qu'on va lire sur ce terrible fait de guerre :

Les trains qui sont partis jeudi pour Hendaye ont emporté une masse de voyageurs, beaucoup moins grande cependant que la veille. Mercredi, en effet, premier jour du bombardement d'Irun, plus de 4,600 personnes se sont rendues à la frontière. Néanmoins tous les wagons du train de midi 50

étaient remplis au départ de Bayonne, et si le train s'arrête à la station de Biarritz, c'est simplement pour obéir aux règlements, car de toute cette foule échelonnée sur le trottoir de la gare, pas un seul voyageur ne peut trouver place dans le train. Pour calmer son impatience, on annonce un train supplémentaire.

A Guéthary, un voyageur descend ; il y a lutte de vitesse parmi les partants pour s'emparer de sa place, très-vivement disputée.

A Saint-Jean-de-Luz, la gare a été prévenue ; les portes des salles d'attente n'ont pas été ouvertes et on voit collés contre les vitres un tas de visages qui regardent avec envie le long convoi qui vient de s'arrêter ; on remarque même de la cohue, car chacun s'apprête déjà à jouer des jambes dès que les portes vont s'ouvrir ; efforts inutiles, attente vaine, le train reprend sa marche.

Au passage à niveau d'Urrugue, on voit des groupes se rendant à Hendaye à pied ou sur la monture de Balaam.

Mais nous voici près d'Hendaye ; l'embouchure de la Bidassoa se dessine, toutes les lunettes se dirigent sur ce point. Quatre vapeurs et un trois-mâts se trouvent à l'entrée. Les uns reconnaissent l'*Oriflamme*, d'autres désignent la corvette anglaise *Sapho* ; puis on aperçoit un grand vapeur portant pavillon espagnol, c'est la *Princesa*, disent les Bayonnais, qui ajoutent qu'elle a été réquisitionnée avec tous les vapeurs du port de Santander pour transporter des troupes ; des gabares et des chaloupes l'entourent. Ces indications sont contestées ; les lunettes sondent de nouveau l'horizon, mais le train nous entraîne, les talus du chemin de fer s'exhaussent, le paysage disparaît pour ne laisser sous les verres qu'un kaléidoscope de cailloux.

La locomotive s'arrête, nous sommes à Hendaye ; on voit apparaître de nombreux uniformes français de fantassins et de chasseurs. Le fantassin est en tenue de campagne, mais sans sac, avec képi, capote relevée, guêtres blanches. La foule gagne les hauteurs.

Trois colonnes de fumée s'élèvent d'Irun ; les batteries carlistes sont muettes depuis quelques instants ; les canons de Mendivil et du Parque ne sont guère bavards et ne répondent d'habitude à San Marcial ou à Santa Elena qu'une fois sur cinq. Il y a du mouvement sur la rivière. Deux trineadours à vapeur, auxquelles on donne le nom de canonnières, remontent la rivière et dépassent le pont de la Bidassoa ; elles portent à l'avant un gros canon et sont couvertes de toiles ; aussi toutes les fois qu'elles tirent il se produit, après le coup, un bruit de ferraille semblable à celui de la foudre tombant sur un paratonnerre.

Les deux canonnières qui viennent d'arriver envoient leur salut, l'une à San-Marcial, l'autre à Santa Elena qui s'empresse de transmettre sa réponse au fortin du Télégraphe ou du Parque. Le mortier qui se trouve au clocher de l'église essaie de faire parvenir sa carte de visite à la batterie carliste qui est parfaitement dissimulée sur le versant du monticule de Santa Elena, et

pourtant elle est à 600 mètres de la ville et à 4,600 du fort du Parque. Les flocons de fumée qui s'élèvent à chaque détonation peuvent seuls indiquer le point où elle s'est nichée.

Des nouvelles de la matinée nous sont données ; le feu a été vif ; une vingtaine d'artilleurs sont arrivés en renfort au fort tarabie et de la Bidassoa. Il paraît qu'on est s'est déclaré à la poste. Nous cherchons à côté des défenseurs d'Irun. L'un nous dit qu'il y a eu 5 tués, dont 2 artilleurs, un aisé, pour la plupart des militaires et 7 blessés, nous assure que 9 miquelets ont été mis hors de combat, et que le fortin du Parque a été très-maltraité ; enfin, un aminous affirme que, dans un sentiment de charité bien compris, M. du Pressoir a transformé le temple du dieu Plutus en maison d'asile ; l'ambulance qui a été établie au casino de Fontarabie a déjà 21 lits occupés par les blessés républicains de la première journée.

Pendant le temps de cette conversation, le feu a repris ; Irun flambe toujours et reçoit de nombreux projectiles ; on voit encore à chaque coup de canon, au milieu de cette scène de désolation, quelques pigeons effarés voler autour de l'église, anxieux sur le sort de leurs couvées. On remarque en outre sur le chemin de halage des femmes portant sur la tête un matelas ou des corbeilles où elles ont, au risque de bien des périls, entassé tous les objets qu'elles voulaient ravir aux flammes. Des barques reçoivent leurs dépôts et les passent sur la rive française. En ce moment une jolie embarcation coupe la rivière : trois officiers espagnols en grande tenue se tiennent debout à l'arrière, et, après s'être fait débarquer sur la rive, se dirigent vers Irun.

A partir de quatre heures de l'après-midi, la batterie de San Marcial se fait entendre et envoie des projectiles dans la direction du fort de Mendivil. Les boulets dépassent d'abord le but et soulèvent des nuages de poussière. Le tir est rectifié : un premier obus tombe sur le côté gauche du fortin ; on voit aussitôt une vingtaine de ses défenseurs courir dans la même direction vers la rivière ; on prétend qu'ils vont chercher des munitions.

Dans l'espace d'une heure, d'autres projectiles vont s'abattre sur le fortin : le premier écorné l'un de ses angles, l'autre frappe sa façade, une troisième perce la toiture, presque sur le point où flotte le drapeau espagnol ; enfin un obus éclate aux pieds de la pièce placée en dehors du fortin. Un coup retentit toutes les deux minutes.

Le jour commence à tomber, la batterie placée sur le mont situé à gauche de l'ermilage de San Marcial s'illumine de nouveaux éclairs ; les coups sont dirigés sur la ville. Les bombes passent dans l'air avec de sinistres ricanelements. Le miquelet qui fait le guet sur la tour de l'église met en branle les cloches pour donner l'alarme si la trajectoire du projectile semble indiquer qu'il va tom-

pendant des heures entières et travaillait on ne savait à quoi.

Malgré la résolution qu'elle avait prise de respecter toujours les secrets de son mari, M^{me} X... n'y put bientôt plus tenir. Elle profita de son absence pour pénétrer dans son cabinet et voir ce qu'il y faisait quand il se cachait ainsi d'elle et de tout le monde.

Elle vit étalés sur une table, au lieu des grands livres de la maison, une foule d'ouvrages qu'elle ne connaissait pas, mais dont elle avait dans sa jeunesse entendu prononcer les titres avec une sorte de religieux effroi. Il y avait tous les livres impies, tous les livres défendus qu'on faisait venir de Bruxelles dans des boîtes de colporteurs, dans des malles à double fond. Il y avait également de gros cahiers couverts de papier bleu sur lesquels elle lut ces mots dont elle ignorait alors la signification : « Association internationale des travailleurs. — Comité central, Fédération, etc., etc. » puis elle aperçut dans un coin les épreuves d'une brochure signée de son mari et portant ce titre : « Quelques leçons au gouvernement sur la misère des classes

sociales. » La brochure avait été interdite, saisie, et à côté se trouvait un manuscrit virulent où M. X... racontait toutes les persécutions qu'il avait eu à subir et qui devaient compter dans sa vie de démocrate.

La malheureuse femme revint chez elle consternée. Elle vit d'un seul coup l'abîme vers lequel tendait à grands pas son pauvre mari. C'était pour la politique qu'il l'abandonnait. C'était pour la politique qu'il délaissait son atelier. Elle eût peut-être préféré qu'il la trahit pour une autre femme.

Quelques mois se passèrent...

M^{me} X... n'avait osé parler à son mari ni de sa découverte, ni de ses craintes, et X... continuait à s'absenter de plus en plus et à négliger de plus en plus ses affaires pour s'occuper plus ardemment de politique. Déjà la maison avait perdu de sa prospérité. Les ouvriers, qui n'étaient plus aussi strictement surveillés, travaillaient selon leur bon plaisir. Ils arrivaient à l'atelier tard le matin et partaient de bonne heure le soir.

Un jour, X... se précipita chez lui, à l'heure du dîner, pâle, consterné, tremblant. Au lieu de se mettre à table, il s'enferma dans son cabinet, fit à la hâte quelques paquets de papiers et de livres, monta dans un fiacre qui stationnait à la porte, et disparut.

M^{me} X... n'avait pas pu lui dire un mot. Elle l'attendit en pleurant jusqu'à deux heures du matin.

X... rentra à cette heure tout effaré.

— Personne n'est venu ? demanda-t-il précipitamment.

— Personne, mon ami, répondit la femme... Mais qu'y a-t-il donc ? Réponds-moi. Je meurs d'inquiétude.

— Ce qu'il y a ? fit l'homme d'un air fat, ce qu'il y a, c'est que j'ai tous les mouchards de l'Empire à mes trousses.

— Les mouchards de l'Empire ? murmura la femme stupéfaite... Qu'est-ce que cela veut dire ?

Et elle fut prise d'une sorte de tressaillement nerveux. Elle comprenait à demi ce qui s'était passé.

— Oui, tous les mouchards de l'Empire,

reprit X... avec exaltation. Ils ont dû rôder toute la nuit autour de la maison, car on n'est pas libre ici. On ne peut pas faire ce que l'on veut. Le peuple est opprimé.

M^{me} X... se mit à fondre en larmes.

— Mais, mon ami, balbutia-t-elle, m'expliqueras-tu ?...

— Ce serait trop long, répondit le mari brusquement. Je suis fatigué. Je n'ai pas le temps. Il faut que je me repose. Qu'il te suffise de savoir que je suis aujourd'hui le plus dangereux des ennemis de l'Empire, et qu'il faudra que l'Empire compte avec nous. Il faut que le sort de la liberté luisse enfin sur notre France. Depuis trop longtemps, nous, les travailleurs, nous souffrons et nous gémissons. Il est temps que le peuple se lève, qu'il fasse valoir ses droits, et, ajouta X... plus bas, qu'il se venge !

M^{me} X... écoutait toute tremblante sans prononcer un mot.

(La fin au prochain numéro.)

ber en ville, et bien souvent, quelques secondes après, on entend un bruit dans le genre de celui que fait le déchargement subit d'un tombereau plein de décombres, et l'on voit s'élever une gerbe de flammes. Il faut songer à se retirer et à s'éloigner de ce spectacle que la nuit rend plus attristant. Un nouveau foyer d'incendie s'est déclaré en ville. Du côté de Renteria, dans la direction de Guadalupe, une maison brûle; les gens du pays assurent qu'on s'est battu la veille dans cette direction, que le général carliste Ceballos est chargé de la défense sur ce point, que 8,000 hommes ont débarqué au Passage et que la journée de demain sera chaude.

Sur son chemin on trouve des groupes de femmes qui parlent entre elles avec tristesse, cherchant à deviner si c'est l'immeuble contenant le reste du modeste mobilier de leur ménage qui fait les frais de l'incendie; elles songent qu'elles sont sans asile et qu'elles doivent s'entasser pêle-mêle, le soir, dans des hangars disponibles mis à leur disposition par des propriétaires de la localité. De pauvres femmes en guenilles, pressant dans leurs bras des enfants à demi nus, implorent la charité publique, et tout en vous jetant un regard de remerciement pour l'aumône qu'elles reçoivent, baissent, en se signant, la pièce de monnaie. Mais tout est contrasté. Bientôt après un autre groupe d'Espagnoles barre le chemin, elles s'entre-tiennent avec animation des faits de guerre, s'occupent du résultat de la journée.

Le buffet de la gare est assailli et ne peut rassasier toutes les excursionnistes affamées qui se pressent pour s'asseoir autour de ses deux tables. Les garçons se multiplient, et comme le maître d'hôtel a prévu l'affluence, il a pris ses dispositions. Les sièges sont guettés et on peut dire que chaque convive a son ombre. Ces tables d'hôte se renouvellent jusqu'à trois fois.

Vers huit heures du soir, de hardis excursionnistes qui ont traversé dans un mauvais bac la Bidassoa apportent des nouvelles de San Marcial qu'ils viennent de visiter, non sans avoir essayé dans leur ascension des coups de fusil de la part des miquelets du pont de Béhobie. Les boulets, disent-ils, n'arrivent qu'à moitié chemin, dans les châtaigniers; quelques-uns ont passé au-dessus de l'ermitage sans atteindre personne dans le camp retranché. Une balle seule est allée se loger dans le couloir d'entrée.

Dans la première journée, les carlistes ont eu 7 blessés, dont leur colonel d'artillerie, qui va reprendre son service. La journée de jeudi a été moins funeste pour les volontaires de don Carlos; deux hommes seulement ont été mis hors de combat, et une pièce de la batterie de Santa-Elena a été démontée sans qu'aucun de ses servants ait été atteint. Calderon se trouve à l'ermitage avec les guides du roi et le 3^e bataillon de Navarre. Les volontaires se montrent pleins d'ardeur et d'enthousiasme, et on raconte même que, pour désigner la colonne d'assaut parmi les seize bataillons qui se sont échelonnés dans les environs, il a fallu tirer au sort. Cet honneur est tombé au 3^e bataillon guipuzcoan. Les grandes gardes des carlistes s'étendent tout à l'entour et échangent de temps en temps des coups de fusil avec celles d'Irun. Des tranchées ont été ouvertes sur deux ou trois points, et on distingue à la longue vue des têtes en dehors de ces fossés.

L'obscurité est complète. L'incendie d'Irun projette au loin des lueurs rougeâtres. Les défenseurs de la ville sont sur pied; du reste, à peu près tous les quarts d'heure, une bombe vient tomber et éclater dans la cité. Tout semble endormi, et cependant des feux s'allument sur les hauteurs de Guadalupe, ce sont des signaux. De Saint-Marcial on y répond; puis de temps à autre l'écho vous renvoie le cri des sentinelles; les cornettes aiguës des carlistes, confiées à des enfants de quatorze ans, percent l'air. Puis un silence de mort.

C'est le moment du retour. Avant de partir, nous jetons un regard en arrière, un nuage de feu nous indique où est Irun. La pluie tombe à torrents et vient battre les carreaux du wagon. Il n'y a qu'un cri, qu'un vœu, c'est qu'elle éteigne les flammes qui dévorent cette coquette ville d'Irun, menacée d'être convertie en un monceau de ruines.

L'inquiétude est très grande, et l'on craint des difficultés. Nous ne doutons pas que les

libéraux, sentant que leur cause perd de jour en jour du terrain, ne soulèvent des complications internationales.

On craint toujours des troubles à Madrid. Les radicaux accusent les alphonstistes de travailler l'armée, et ceux-ci accusent les radicaux de préparer un coup de main pour consolider la république.

Le résultat de toutes ces rumeurs est de démoraliser l'armée et de favoriser notre cause.

Chronique locale et de l'Ouest.

Le chapitre métropolitain de Tours s'est réuni lundi pour procéder à l'élection des trois vicaires-généraux capitulaires qui doivent administrer le diocèse de Tours pendant la vacance du siège. MM. Besnard, Malmouche et Vincent, anciens vicaires-généraux titulaires de M^r Fruchaud, ont été continués dans leurs fonctions à titre de vicaires capitulaires.

Nous apprenons que les funérailles de l'archevêque auront lieu samedi prochain, à dix heures du matin, avec la pompe usitée en cette circonstance.

Jusqu'au moment de la cérémonie, le corps sera exposé dans une chapelle ardente, à l'archevêché.

M^r Fruchaud était dans sa 61^e année; il était né à Trémentines (Maine-et-Loire), le 30 juillet 1811; il a été pendant deux ans curé de la paroisse Saint-Nicolas de Saumur. Appelé à l'évêché de Limoges en 1869, il avait été nommé à l'archevêché de Tours le 30 septembre 1871, et installé le 6 décembre de la même année.

Le Soleil annonce que M. Décras, préfet d'Indre-et-Loire, est nommé préfet de Nièvre en remplacement de M. de Villeneuve-Bargemont, démissionnaire.

M. Ferraud est nommé préfet d'Indre-et-Loire.

M. le comte de Perthuis est nommé préfet du Calvados en remplacement de M. Ferraud. Ces nominations paraîtront incessamment à l'Officiel.

Samedi soir, un triste accident est arrivé au village de Rochette, près Chinon, dans les circonstances suivantes:

Un ouvrier puisatier nommé Gaudron, âgé de 25 ans, eut l'imprudence de descendre dans un puits, profond de 45 mètres, dans le fond duquel il venait de faire jouer la mine. Il n'avait pas effectué la moitié du trajet qu'il tomba asphyxié par les gaz délétères résultant de l'explosion. En tombant, le malheureux Gaudron avait poussé un cri de détresse qui fut entendu par le sieur Auguste Dérout, âgé de 31 ans, qui passait près de là. Celui-ci, n'écouterant que son courage, descendit dans le puits, dans l'espoir de ramener la victime; mais, lui aussi, tomba asphyxié avant d'arriver au fond.

Ce n'est que le lendemain matin que le sieur François Malarange, mineur, âgé de 27 ans, put remonter les corps des victimes. Malarange, dont le dévouement mérite les plus grands éloges, fut obligé de descendre trois fois dans le puits.

Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences est arrivé la semaine dernière à un honorable négociant d'Angers.

M. Nau, conseiller municipal, demeurant rue Royale, était parti le matin pour sa campagne, située du côté de Sainte-Gemmes, afin de rapporter du poisson qui se trouve dans un bassin.

C'était au moyen d'un épervier que M. Nau voulait faire sa pêche, mais, au moment où il le lançait, il se trouva enveloppé par le terrible engin et fut entraîné au fond du bassin, la tête la première. Bien qu'il n'y eût pas plus de 4 mètres 30 centimètres d'eau, il lui fut cependant impossible de se dépêtrer du filet qui le retenait, et de se relever.

Heureusement que son garçon, qui se trouvait dans le jardin, avait entendu le bruit de la chute, et, n'apercevant plus son maître, il accourut et s'empressa de le retirer.

Malgré le peu de temps que M. Nau était resté sous l'eau, il avait déjà complètement perdu connaissance. Son médecin, le docteur Guignard, avait été mandé en toute

hâte; et ce ne fut qu'après deux heures et demie à trois heures de soins assidus qu'il put revenir à la vie.

HEURES DES VILLES DE FRANCE.

1. L'heure des villes suivantes avance sur celle de Paris.

Arras, 2 minutes.	Moulins, 4 min.
Avignon, 10 —	Nancy, 15 —
Briançon, 15 —	Narbonne, 3 —
Colmar, 20 —	Nîmes, 8 —
Dijon, 11 —	Perpignan, 2 —
Cambrai, 4 —	Reims, 7 —
Grenoble, 14 —	Senlis, 1 —
Lille, 3 —	Soissons, 4 —
Lyon, 10 —	St-Etienne, 8 —
Macon, 10 —	Strasbourg, 22 —
Marseille, 12 —	Toulon, 14 —
Metz, 15 —	Troyes, 7 —
Montargis, 2 —	Valence, 10 —
Montpellier, 6 —	Valenciennes, 5 —

2. L'heure des villes suivantes retarde sur celle de Paris.

Albi, 1 minute.	Montauban, 8 minutes.
Angers, 12 —	Nantes, 16 —
Bayonne, 15 —	Orléans, 2 —
Beauvais, 1 —	Pau, 11 —
Blois, 4 —	Périgueux, 6 —
Bordeaux, 3 —	Poitiers, 8 —
Brest, 27 —	Rennes, 16 —
Calais, 7 —	Rochefort, 13 —
Caen, 11 —	Rouen, 5 —
Chartres, 3 —	Saumur, 10 —
Cherbourg, 16 —	Seus, 4 —
Dieppe, 3 —	Toulouse, 4 —
Le Havre, 9 —	Tours, 7 —
Limoges, 4 —	Versailles, 1 —
Le Mans, 9 —	

L'heure de Paris est la même que celle d'Amiens, Aurillac, Bourges, Carcassonne, Dunkerque.

Faits divers.

L'esprit public en France commencerait-il à se familiariser avec l'idée de voir les malades traités par des médecins en jupons? On sait déjà qu'un certain nombre d'étudiantes en médecine suivent les cours de la Faculté de Paris. Voici qu'en province les étudiantes ne se bornent plus à suivre les cours, elles aspirent à faire de la pratique. Les journaux de Nantes nous apprennent que la seconde place d'interne aux hôpitaux de Nantes vient d'être obtenue par une dame, M^{lle} Richard, femme d'un médecin de la ville.

Un plongeur, célèbre dans le monde entier, Na-Sindh, est arrivé à Paris où il va donner des représentations dans la Seine. Na-Sindh arrive de Londres où il a obtenu un immense succès. Il reste une minute cinquante secondes sous l'eau, ce qui, quoi qu'aient dit certains voyageurs, est le maximum qui ait été jamais atteint. Na-Sindh est natif de Ceylan où il a été pendant vingt ans pêcheur de perles. A l'heure qu'il est, c'est un parfait gentleman.

Deux des plus puissantes compagnies anglaises viennent de décider que tous leurs trains, même les express, contiendraient des voitures de 3^e classe. La London and North Western Company a annoncé officiellement cette nouvelle, en ajoutant, toutefois, que, pour les trains express, le prix des 3^e classes serait augmenté de 5/0 en sus du tarif ordinaire.

La compagnie du Great Western a pris une mesure semblable, en exceptant toutefois les trains circulant au-delà de Woherhampton, se dirigeant vers le nord ou en revenant, et quelques tronçons des lignes du pays de Galles.

Les journaux des États-Unis, le New-York Herald en tête, plaisantent agréablement les compagnies de chemins de fer anglais qui cherchent à résoudre, sans y parvenir, le problème de la sécurité des voyageurs, par rapport les uns aux autres dans les wagons. Ainsi, chaque jour, on signale des vols, ou bien encore des déclarations brûlantes faites par un monsieur qui se trouve par hasard ou intentionnellement seul dans un wagon avec une dame; tous les systèmes de sonnettes, de signaux pour arrêter les trains ont échoué. Nous, s'écrient les Américains, nous avons résolu le problème depuis bien longtemps: faites comme nous, n'ayez plus que des wagons-salons, et personne ne songera à s'en plaindre. Vos jeunes filles pourront circuler dans tout le pays, par terre, aussi à l'abri des tentatives et entreprises des don Juan voyageurs que si elles étaient à bord d'un grand steamer transatlantique, et le monsieur seul ne craindra pas pour sa montre et son porte-monnaie s'il se trouve en face d'un voleur de grand chemin.... de fer.

Dernières Nouvelles.

Avant-hier, à l'Ecole de médecine de Paris, les étudiants, par des manifestations bruyantes, ont empêché le cours de M. le professeur Chauffard.

Bazaine et sa femme se sont embarqués lundi à Southampton pour le Brésil.

ESPAGNE.

Santander, 9 novembre.

Les troupes envoyées à Saint-Sébastien y seront toutes arrivées demain.

Le navire de Sa Majesté Britannique, *Sapho*, est arrivé ici aujourd'hui.

Bayonne, 10 novembre.

La situation devant Irun n'a pas changé. Il a été tiré hier 450 coups de canon, la plupart venant des forts d'Irun. Les carlistes n'ont presque pas répondu. Le gros de leurs forces est allé au-devant de Loma, qu'ils attendent dans de fortes positions.

Un corps de 300 hommes de troupes régulières est entré hier matin à Irun pour renforcer la garnison.

Don Carlos s'est montré, hier, à la Punched. Il a visité le poste établi près du gué de Telaria, à 800 mètres de Béhobie. Il est reparti ensuite pour Vera.

Madrid, 9 novembre, soir.

La municipalité de Séville offre 50,000 francs pour la découverte du tableau de Murillo, qui a été volé. (Agence Havas.)

Bayonne, 10 novembre.

La garnison d'Irun a reçu hier un renfort de 300 hommes venant de Fontarabie. Une bataille importante est imminente. Le général en chef Laserna est encore à Saint-Sébastien.

Les carlistes ont fait occuper les défilés de l'Urgel et de Vera pour éviter des surprises.

Le brigadier Mogrovejo occupe Audoain avec la brigade Castellanes.

Les bataillons carlistes de Biscaye sont dirigés sur la Navarre.

Le feu a repris hier avec vivacité à Irun à partir de 2 heures.

Le bruit de l'abandon d'Irun par les républicains est inadmissible, la garnison a peu souffert et elle a conservé toute son énergie. (Agence télégr. américaine.)

Pour les articles non signés: P. GODST.

Publications de mariage.

René-Julien Robin, employé de commerce, de Saumur, et Eugénie-Antoinette Legressier, sans profession, d'Orléans.

Lucien Braillard, cordonnier, et Louise-Marie Bertrand, couturière, tous deux de Saumur.

François Aumasson, chapelier (veuf), et Jeanne Israël, journalière (veuve), tous deux de Saumur.

Pierre Desbois, carrier (veuf), et Anne Guérineau, domestique, tous deux de Saumur.

Jacques Morain, rentier (veuf), et Joséphine Effray, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Joseph-Honoré Gourret, cavalier de manège, et Lucie-Victoire Girard, tapissière, tous deux de Saumur.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N^o 1654. — 7 novembre 1874.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: La capture de Nana Sahib; — La chasse de Chantilly en l'honneur du prince de Galles; — La crémation; — La marine d'autrefois et d'aujourd'hui; — La fourrière de la Préfecture de police; Le jardin des Carmes. — Une lune de miel, nouvelle, par M. Constant Améro (suite). — Les Théâtres. — Revue financière de la semaine. — Bulletin bibliographique. — Chronique du Sport. — Faits divers. — Les chemins de fer extérieurs de Saint-Ouen à Grenelle et aux Invalides. — Échecs.

Gravures: La capture de Nana Sahib; la cour de Cawnpore où eut lieu le massacre des prisonniers. — Théâtre des Bouffes-Parisiens: Madame l'Archiduc. — Paris: une exécution à la fourrière de la Préfecture de police. — Les jardins particuliers de Paris: le jardin des Carmes. — La chasse à courre donnée à Chantilly en l'honneur du prince de Galles. — La crémation des morts: crémation du corps de M^{lle} Dilke, à Dresde; la cérémonie funéraire; — Coupe du four où s'opère la crémation. — La marine d'autrefois; — La marine d'aujourd'hui. — Le nouveau Chemin de fer de ceinture extérieure de Paris: carte du tracé de Saint-Ouen à Grenelle. — Rébus.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842: M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744: le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie

de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 62,913.

Valgorge (Ardèche), 19 octobre 1865. La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie. MONASSIER, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 20 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. —

Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'Hôtel d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Angers, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MENIÈRE, place du Pilori.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^r ALBERT, avoué-licencié à Saumur, successeur de M^r LABICHE.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploits de Dufour, huissier à Saumur, et de Buffard, huissier à Vihiers, en date des deux et six novembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistrés, et à la requête de M. Joseph Besnard, propriétaire à Vihiers, agissant au nom et en qualité de maire de ladite commune de Vihiers, pour lequel domicile est élu en l'étude de M^r Albert, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur;

Notification a été faite:

1° A M. le procureur de la République, près le tribunal civil de première instance de Saumur;

2° A M. Louis Hervé, meunier, demeurant aux Cerqueux, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Noémie et Henri Robin, issus du mariage de M. Henri Robin, charbon, et de dame Marie-Louise Devy, son épouse décédée;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-trois octobre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte administratif, en date du dix-huit août mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, contenant vente à la commune de Vihiers, par: 1° M^{me} Louise Hervé, veuve de M. Pierre Devy, sans profession, demeurant à Vihiers; 2° M^{me} Marie Robin, majeure, épicière à Vihiers; 3° M. Henri Robin, au nom et comme tuteur des mineurs Noémie et Henri Robin, de: une maison, située à Vihiers, portée au cadastre sous le numéro 149, section B, moyennant, outre les charges et conditions, la somme principale de quatre mille sept cents francs;

Avec déclaration aux sus-nommés que la présente notification leur a été faite, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils eussent à requérir, dans le délai de deux mois, à partir de la notification, et au profit de qui de droit, telles inscriptions, pour raison d'hypothèques légales, qu'ils jugeraient grever les immeubles vendus, sinon et faute de ce faire, que lesdits immeubles passeraient es-mains de M. Besnard, es-qualité, francs et libres de toutes hypothèques légales non inscrites.

Avec déclaration, en outre, à M. le procureur de la République, que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions, n'étant pas connus de M. le maire de Vihiers, ce dernier ferait publier la présente notification, conformément à la loi et aux dispositions des avis du conseil d'Etat des premiers juin mil huit cent sept et huit mai mil huit cent douze.

A ce qu'ils n'en ignorent: Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toutes hypothèques légales non inscrites. (554) L. ALBERT.

Etudes de M^r BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^r TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE

Aux enchères publiques.

DES IMMEUBLES

Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Pierre Crétin, en son vivant menuisier à Vihiers.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^r TAHET, notaire à Vihiers, le dimanche vingt-neuf novembre mil huit cent soixante-quatorze, à midi.

On fait savoir: Qu'en vertu d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de

Saumur, le vingt-quatre octobre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;

Et à la poursuite et diligence de M^{me} Sophie Buffard, épouse assistée et autorisée de M. François Quémon, cultivateur, avec lequel elle demeure à la Bercele, commune de Tancoigné, et de celui-ci pour l'assister et autoriser;

Cette dame agissant en qualité d'héritière, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Pierre Crétin, son neveu, en son vivant menuisier à Vihiers, où il est décédé, le quatorze août mil huit cent soixante-quatorze;

Ayant pour avoué constitué M^r Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 10;

Il sera procédé, le dimanche vingt-neuf novembre mil huit cent soixante-quatorze, à midi, en l'étude et par le ministère de M^r Tahet, notaire à Vihiers, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés:

PREMIER LOT.

Au Petit-Vihiers, un corps de bâtiment, composé de deux locations, dont:

L'une louée au sieur Neau, comprend deux chambres à feu au rez-de-chaussée, grenier au-dessus, petite chambre derrière, cour avec un petit jardin fermé de murs;

Et l'autre occupée par un sieur Martineau, se compose d'une chambre à feu et d'une chambre froide au rez-de-chaussée, cave au-dessous et grenier au-dessus, lieux d'aisances, cour devant la maison avec puits; le tout compris au cadastre sous les numéros 1, 1, 1 P, de la section A, polygone 2, pour quatre ares vingt-centiares, ne forme qu'un seul tenant, joignant au couchant la grande route, au nord la veuve Chauveau, au midi M. L. Roy et au levant le sieur Blin, qui a le mur séparant sa propriété de celle dont s'agit.

Sur la mise à prix de deux mille francs, ci..... 2,000 fr.

DEUXIÈME LOT.

A Saint-Jean, une maison, louée à M^{me} Thour, composée d'une chambre à feu et d'une chambre froide, au rez-de-chaussée, grenier au-dessus, toit à volailles, droit d'usage au puits, avec jardin derrière la maison dont la plus grande partie est en vigne.

Le tout se tenant et compris au cadastre sous les numéros 57, 58 et 59 de la section A, polygone 9, pour une contenance de cinq ares trente-centiares, joignant au levant le chemin de Saint-Jean, au nord enfants Crétin, au levant Vilain, et au couchant Jean Andouin.

Sur la mise à prix de huit cents francs, ci..... 800

TROISIÈME LOT.

A Saint-Jean, une maison occupée par M^{me} Bois-sinet, comprenant une chambre à feu, une petite chambre froide à côté, compris au cadastre sous le numéro 36 P, de la section A, polygone 9, pour une contenance en superficie d'environ soixante-deux centiares, joignant au midi et au couchant les enfants Crétin, au nord la rue de l'Asile, et au levant Vilain.

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500

QUATRIÈME LOT.

Commune de Tancoigné. Un morceau de vigne,

A reporter. 3,300

Report. 3,500
situé dans le clos des Ejeunés, contenant environ soixante-dix centiares, joignant au nord Buffard, au levant Bernier, au midi Leroy, et au couchant Pauleau, numéro 527 de la section B du cadastre.

Sur la mise à prix de deux cents francs, ci..... 200

Tous ces immeubles sont situés commune de Vihiers.

Total des mises à prix, trois mille cinq cents francs, ci..... 3,500

S'adresser, pour les renseignements, à M^r TAHET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges; Et à M^r BEAUREPAIRE, avoué à Saumur.

Dressé par l'avoué-licencié sous-signé. Saumur, le neuf novembre mil huit cent soixante-quatorze.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le 9 novembre mil huit cent soixante-quatorze, folio , case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décime compris.

L. PALUSTRE.

Etude de M^r MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Pour entrer en jouissance de suite.

LA FERME

DE

LA BRUNETERIE

Située commune d'Allonnes.

La ferme de la Bruneterie se compose de:

1° Les bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, pâture, servitudes et dépendances; le tout porté au cadastre sous les numéros 854, 855, 856 et 857, sec. H. A. C. tion C, pour..... 27 90

2° Au même lieu, une pièce de terre affilée de rangées de vigne, numéro 853, section C, contenant..... 1 38 75

3° Au même lieu, terre en pâture, numéro 853, section C, pour..... 46 25

4° Au même lieu, terre en pâture, numéro 858, section C, pour..... 7 70

5° Au même lieu, terre en pâture, numéro 848, section C, pour..... 10 20

6° Aux Rigaudières, terre en pâture et rangées de vigne, portée au cadastre numéros 702 et 703, section C, pour..... 1 18 50

7° Aux Jouanneaux, terre affilée de rangées de vigne, numéro 126, section K, pour..... 26

8° Aux Rigaudières, terre en pâture et rangées de vigne, numéros 700 et 701, section C, contenant..... 91

9° Aux Jouanneaux, terre, numéros 59, 57 et 58, section K, contenant..... 59 50

10° Aux Montels, pré, numéro 472, section H, contenant..... 32

11° Et au même lieu, un pré, numéro 482, section H, contenant..... 35

Total de la contenance. 5 92 80

Facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^r MEHOUS, notaire. (543)

Etude de M^r MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1° Cinquante-quatre ares de terre labourable, en Jugateau, compris au cadastre de la commune de Saint-Lambert sous le numéro 54, section D.

2° Quarante-quatre ares de pré, en Jugateau, compris au cadastre de la même commune sous le numéro 96 de la section D.

S'adresser, pour traiter, à M^r MEHOUS, notaire. (545)

Etude de M^r MEHOUS, notaire à Saumur.

M. G. BOUGUEREAU, de Varrains, ayant l'intention de se retirer du commerce des vins mousseux de Saumur, demande à céder la clientèle et le matériel de sa maison.

A VENDRE

DE CRÉ A CRÉ.

Pour cause de cessation de commerce,

UN IMMEUBLE

Situé à Varrains, appartenant à MM. G. Bouguereau et C^o.

Ledit immeuble, agencé et propre au commerce de vins mousseux, pourvu de vastes caves, est au centre du vignoble et à proximité du chemin de fer de la Vendée (ligne de Poitiers à Saumur).

Pour les renseignements et le visiter, s'adresser à M. G. BOUGUEREAU, audit lieu, ou à M^r MEHOUS, notaire à Saumur.

Les plus grandes facilités de paiement seront accordées. (544)

A VENDRE

UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges,

Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier.

Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, est planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (311)

M. ANJUBAULT, CHIRURGIEN-DENTISTE, prévient sa clientèle qu'il sera à Saumur, les 17 et 18 courant, chez M^{me} BARRÉ, professeur de piano, 8, rue des Pâiens. (555)

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAÎSSANT TOUTS LES DIMANCHES

LISTE OFFICIELLE DE TOUTS LES TIRAGES,

Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.

4 fr. PAR AN pour Paris et les départements.

En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris. (253)

ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS: 1 FRANC.



NEURALGIES (faciales) MIGRAINES (névralgies) MAUX DE DENTS (dors même qu'elles seraient cariées.)

AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'une odeur agréable et complètement inoffensive, aspirée par la narine, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les Douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco, des domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.

L'inventeur a choisi le meilleur mode de conservation en laissant dans les Bouteilles, dans les flacons destinés à servir instantanément dans la

Flacon simple: Prix, 2 fr. — Flacon contenance triple: Prix, 4 fr.

A Saumur, pharmacie Gabelin, rue d'Orléans; Chédeverge, rue de la Tonnelie, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.